

*Le Chef de Cabinet  
du Président de la République*

Monsieur Alain PONCET  
Président de l'association CPARTI  
BP 90 002  
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX

Paris, le

20 NOV. 2017

Monsieur le Président,

Le Président de la République a bien reçu la lettre que vous avez souhaité lui faire parvenir et m'a confié le soin de vous en remercier.

Soyez assuré de toute l'attention portée à vos préoccupations et attentes concernant la société Aristophil, spécialisée dans la vente de lettres et de manuscrits historiques et actuellement en liquidation judiciaire.

Je dois toutefois vous rappeler qu'en vertu du principe constitutionnel de séparation des pouvoirs, le Chef de l'Etat ne peut pas intervenir dans une affaire dont la justice est saisie. Seul l'exercice des voies de recours prévues par les textes est susceptible de permettre qu'une mesure soit éventuellement reconsidérée.

Votre correspondance a néanmoins été transmise à Madame Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, ministre de la justice, et à Madame Françoise NYSSSEN, ministre de la culture, en leur demandant de vous tenir directement informé de la suite susceptible d'être réservée à votre intervention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François-Xavier LAUCH

Référence à rappeler  
PDR/SCP/BEAR/A098056

